

ciations sociales qui s'intéressent au bien-être de la jeunesse. La plupart de ces jeunes gens se sont rendus coupables de délits d'appropriation: vol, cambriolage, vol avec effraction, larcin. Moins de 25 p. 100 du total ont commis des crimes passionnels, comme délits sexuels, indécences, voies de fait et crimes avec violence.

2. Surtout à cause des raisons ci-dessus mentionnées et de l'acquiescence de leur nature, ces jeunes gens ont affiché le plus profond mépris du droit de propriété. Il incombe donc au service des pénitenciers de corriger dans la mesure du possible les conditions actuelles.

3. Dans un grand nombre de cas ces jeunes gens ont commis des délits puis ont été remis en liberté sur parole. Pour avoir récidivé ou avoir commis un nouveau délit, ils ont été condamnés aux écoles industrielles, à la correctionnelle ou la prison, et les tribunaux ont finalement décidé qu'un long séjour au pénitencier s'imposait. Il y a toutefois des jeunes gens dont le premier délit connu est d'une nature si révoltante, que le gros bon sens commun exige un internement prolongé, que les tribunaux ne jugent pas à propos de les condamner à un emprisonnement relativement court, convaincus qu'ils sont que pour exécuter un programme de formation complète il est nécessaire d'imposer un emprisonnement prolongé.

4. C'est le devoir du pénitencier de mettre le jeune détenu à l'épreuve, de chercher à trouver les qualités qu'il possède et de développer ces qualités dans toute la mesure permise par les règlements. C'est dire une platitude que de déclarer que c'est tout d'abord au jeune détenu de voir à se corriger lui-même. L'institution ne peut fournir que les occasions et l'assistance en modifiant les perspectives d'avenir et en améliorant les mœurs et les manières.

5. Le soin des jeunes détenus est un devoir intéressant et fascinant, mais il ne devrait être donné que par des optimistes qui ne se découragent pas parce que le but visé leur échappe. La formation des jeunes détenus est nécessairement fondée sur la croyance que dans chaque jeune homme il y a beaucoup de "bon", comme on dit, et que si l'on touche les bonnes cordes des réactions favorables suivront. Les surveillants de jeunes gens doivent avoir le génie de les comprendre et des qualités exceptionnelles de chefs.

6. Le passage suivant a été tiré de "The Principles of the Borstal System" publié par la commission des prisons, Home Office, 1932: "... La tâche ne consiste pas à le briser ou à le pétrir à son gré, mais à toucher quelque ressort intime capable de régler de nouveau sa conduite, à lui inculquer la préférence du bien et du propre, à l'inciter à faire un bon usage de la vie, pour que de lui-même, et non par les autres, il évite de mener une existence inutile. Il devient nécessaire d'étudier chaque garçon séparément, pour découvrir ses inclinations et ses qualités, et pour lui infuser de la vie un idéal qui germera et produira un caractère susceptible de maîtriser ses penchants et de conformer sa conduite à un but plus glorieux que la simple satisfaction et la simple acquisition."

Une institution Borstal ne constitue pas une fin par elle-même, mais une méthode laborieuse visant à former les jeunes délinquants âgés de 16 à 21 ans. La formation nécessaire, pour amener un changement à cet âge, ne saurait être complètement effectuée au cours des deux ou trois années passées en dedans des murs. Le jeune homme quitte l'institution robuste de

corps et ayant un air de confiance en soi-même, un peu trop parfois, mais personne ne peut dire s'il est réformé, car un homme ne peut prétendre qu'il sait nager tant que ses pieds touchent le fond.

7. L'extrait suivant est tiré de l'ouvrage "The Modern English Prison" page 185: La routine de l'institution est celle d'une journée active de quinze heures, commençant avec les exercices physiques, se continuant avec huit heures de travail à l'atelier ou à l'extérieur et se terminant par une heure et demie ou deux heures de classe ou d'étude. Pour commencer par le commencement, l'ouvrage qu'un jeune garçon accomplit durant son séjour dans l'institution se répartit en trois étapes. Il est d'abord versé dans l'équipe des nettoyeurs, accomplissant les travaux domestiques nécessaires; ensuite, en attendant qu'une vacance se produise dans le métier auquel il a été assigné, il peut se faire qu'il travaille pendant un certain temps à de gros travaux extérieurs avec une équipe de journaliers, ce qui est excellent pour lui former le caractère et améliorer son physique. En dernier ressort, on lui fait apprendre un métier. Dans les ateliers, on exécute d'excellents travaux de menuiserie et d'ouvrages en métal au moyen de machines mues par la force motrice et on leur fait exécuter aussi des ouvrages de tailleur et de cordonnerie; on leur enseigne également à faire la cuisine (on leur donne une formation spéciale pour devenir maîtres-cuisiniers), le jardinage, la culture (certaines institutions ont des fermes de grande étendue et toutes ont une certaine étendue de terre et des animaux), divers arts connexes aux métiers de construction et autres métiers de moindre importance...

8. Le programme ci-dessus est en vigueur dans les pénitenciers, sauf la période d'étude à la fin de la journée. La nomination de surveillants répondra à cette exigence, car, ces surveillants seraient principalement employés à travailler avec les jeunes gens à partir de la fermeture de l'atelier, dans l'après-midi, jusqu'à huit heures quarante-cinq du soir.

9. Le matériel pour l'étude et les exercices de gymnastique peut facilement être installé dans les couloirs des institutions choisies pour la détention de ces jeunes forçats.

10. Un programme d'éducation très varié existe à l'heure actuelle; il pourvoit à l'instruction élémentaire des détenus qui sont exceptionnellement arriérés et à des cours par correspondance pour les plus avancés; il serait facile de le remanier de façon à comprendre des branches d'enseignement auxquelles on ne touche pas présentement.

11. La formation à part des jeunes forçats devrait comprendre au moins une heure par jour d'exercices physiques, en sus des classes de gymnastique du soir qu'ils suivent volontairement; l'on vise non seulement à améliorer leurs qualités physiques, mais aussi à leur enseigner le rapport qui existe entre les mouvements de l'esprit et du corps. Les exercices physiques pourraient être développés de manière à comprendre certains amusements qui feraient partie de la formation physique régulière ou s'y ajouteraient.

## Appendice B

### Ségrégation et classement

1. Tous les jeunes détenus des pénitenciers à l'heure actuelle sont rangés dans l'une ou l'autre des classes suivantes: